

## **ANNEXE AU REGLEMENT NATIONAL CYCLOSPORT EPREUVE CONTRE LA MONTRE INDIVIDUELLE : Règlement Spécifique**

Le présent règlement est applicable à toutes les épreuves contre la montre individuelle, lesquelles relèvent également de la réglementation générale du cycloSPORT à l'UFOLEP.

### **A/ LE PARCOURS :**

- Pour toutes les catégories adultes (masculines et féminines), la distance ne pourra dépasser **30 km**.
- Pour les cadets, la distance ne pourra excéder **15 km**.
- Le Championnat National UFOLEP de la spécialité devra, en outre, se dérouler sur un parcours exempt de difficulté majeure et durable.
- Le parcours doit être parfaitement signalé et garantir toutes les mesures de sécurité légales.
- La distance restant à parcourir devra être clairement indiquée, tous les 5 km au moins, de même que l'entrée dans le dernier km.
- Pour les CLM en côte, chaque km devra être indiqué .

### **B/ LE DEPART :**

- Un commissaire sera chargé spécifiquement de vérifier que le matériel et l'équipement de chaque concurrent sont conformes au règlement national cycloSPORT UFOLEP.
- Le départ pourra être donné à partir d'une rampe de lancement à pente douce. Cependant, en aucun cas, ce type de départ ne pourra revêtir un caractère obligatoire .
- Un commissaire tiendra et lâchera, sans le pousser, chaque concurrent sur la ligne de départ (sauf dans le cas où celui-ci s'effectuera par l'intermédiaire d'une barrière métallique à laquelle se tient le cycloSPORTIF ).
- Tout départ se fera obligatoirement à l'arrêt et à l'emplacement prévu à cet effet par l'organisation.
- Les départs seront obligatoirement donnés par un chronométrateur officiel et non par le speaker, qui a la seule charge d'animer la manifestation.

### **C/ L'ORDRE des DEPARTS :**

- Afin d'éviter toute irrégularité, il est opportun (**obligatoire pour les Championnats Départementaux, Régionaux et Nationaux UFOLEP**) que l'ordre des départs soit fixé à l'avance, par tirage au sort, au moins 24 heures avant l'épreuve.
- L'intervalle entre 2 départs consécutifs ne pourra être **inférieur à 90 secondes**.
- L'ordre et l'horaire des départs, une fois établis et communiqués aux intéressés, ne pourront plus être modifiés.

### **D/ APPEL des CONCURRENTS :**

- Au moins 5 minutes avant l'heure fixée pour son départ, chaque concurrent devra se présenter dans **une zone de contrôle** , située en amont de la ligne de départ.
- Tout concurrent se présentant au départ, en retard par rapport à l'heure prévue, verra son temps décompté à partir de cette dernière, unique référence.

## **E/ PENDANT L'EPREUVE :**

- Lorsqu'un concurrent est rejoint par un autre :
  - \* Il lui est interdit d'abriter ce dernier
  - \* Il lui est interdit de profiter du sillage de ce dernier et devra rester à **au moins 25 mètres**.
- Le concurrent qui en rejoint un autre :
  - \* doit observer un **écart latéral de 2 mètres** au minimum
  - \* effectuer le dépassement exclusivement par la gauche.

**Le non respect de ces clauses induira des sanctions pouvant aller jusqu'à la mise hors classement.**

## **F/ Les VEHICULES ACCOMPAGNATEURS :**

### **F-1/ Les véhicules « ouvreurs » :**

- Ils se tiendront, **en permanence, au moins 150 mètres en avant de chaque cycloportif.**
- Ils seront identifiables par les autres usagers de la route en portant, en évidence, une pancarte "**attention course cycliste** » et en circulant, **feux de croisement éclairés.**

### **F-2/ Les véhicules « suiveurs » :**

- Chaque cycloportif peut être suivi par un véhicule à bord duquel, une place, de préférence à côté du conducteur, devra pouvoir accueillir un commissaire adjoint désigné par l'organisation et qui remettra, immédiatement après l'arrivée, un rapport signé au directeur de l'épreuve.
- Le véhicule suiveur est autorisé à transporter le matériel de rechange.
- Il doit en permanence se tenir à 10 mètres minimum derrière le cycloportif.
- Le dépannage n'est autorisé qu'à l'arrêt absolu, à droite de la chaussée et par l'arrière, sans gêner quiconque.
- Après le dépannage, le directeur sportif (ou le mécanicien) pourra aider au redémarrage du cycloportif en le poussant, mais seulement en courant à pied.
- **Sous aucun prétexte**, le véhicule suiveur **ne pourra venir à la hauteur d'un cycloportif** sous peine de pénalité, dès la première infraction.
- **Le véhicule suiveur d'un concurrent qui va être rattrapé doit, dès que la distance qui sépare les 2 cycloportifs devient inférieure à 100 mètres, se placer derrière le véhicule suivant le « rattrapeur ».**
- Le véhicule suiveur du « rattrapeur » n'est autorisé à s'intercaler que si les deux cycloportifs sont séparés **d'au moins 100 mètres**. Si cet écart se réduit par la suite, ce véhicule se replace alors derrière le deuxième concurrent.

## **G / ECHAUFFEMENT :**

- Il est **interdit sur le parcours dès le départ de l'épreuve.**
  - Pour éviter toute confusion, il sera opportun que l'organisation prévoit un circuit destiné à l'échauffement, en dehors du parcours de l'épreuve.
-